



QUALITÉ SERVICE ENGAGEMENT

Technal, la première marque française

Technal est le premier fabricant français de systèmes de menuiseries aluminium. Installée à Toulouse depuis plus de 50 ans, c'est aussi la première entreprise dans son domaine à obtenir en 1993 la certification ISO 9001, assurant le plus haut niveau de qualité depuis la conception des systèmes jusqu'à leur commercialisation.

Partenaires privilégiés de Technal, les Aluminiers Agréés sont également engagés dans une démarche de qualité qui garantit un niveau constant de qualité, du produit Technal à la réalisation finale.

Les Aluminiers Agréés, des experts en matière de fabrication et de pose

Technal et Socotec, le n°1 du contrôle technique du bâtiment, se sont unis pour créer l'Association Socotec-Technal. Les Aluminiers Agréés qualifiés Socotec-Technal appliquent dans leur entreprise des procédures rigoureuses qui garantissent une fabrication et une pose réalisées dans les règles de l'art. Les contrôles et audits périodiques effectués par Technal et Socotec attestent du maintien du niveau de performance technique de l'entreprise.

La garantie de toutes les garanties

A la fin du chantier, l'Aluminiér Agréé Technal effectue automatiquement avec vous la « réception des travaux », étape très importante qui vous permet, en tant que maître d'ouvrage, de vérifier la qualité du travail fourni. C'est également le point de départ de l'ensemble de vos garanties :

- Garantie de parfait achèvement : elle cause la levée des réserves dans un temps maximum de 1 an.
- Garantie de bon fonctionnement : elle garantit le maître d'ouvrage, pendant 2 ans à compter de la réception des travaux, des malfaçons affectant les équipements dissociables des éléments constitutifs de l'ouvrage.
- Garantie décennale : elle vous garantit l'intervention de l'entreprise pour la réparation des désordres affectant gravement l'ouvrage. Pour supporter cette garantie, conformément à la loi, les Aluminiers ont souscrit une assurance décennale. Vous pouvez leur demander une attestation de leur police d'assurance.

Vous-même devez souscrire une assurance dommage-ouvrage pour les travaux nécessitant une déclaration ou un permis de construire. Cette assurance vous évite toutes les formalités (prises en charge par votre assureur) vis-à-vis des entreprises. Elle permet d'effectuer les réparations suite à un sinistre avant même de connaître les responsabilités de chacun.

MEMBRE DE L'ASSOCIATION



SOCOTEC TECHNAL

FABRIQUÉ
PRÈS DE
CHEZ VOUS



FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS



QUALITÉ SERVICE

ENGAGEMENT

L'aide à la prescription

Nous savons vous écouter ; nous vous conseillons sur le choix des produits et sur leur mise en œuvre, en fonction du niveau de performances exigé et de vos critères de confort, d'esthétique et de sécurité. Pour les projets complexes, nous pouvons faire intervenir le bureau d'études de Technal.

L'engagement de marché

Dans le délai convenu entre nous, nous vous confirmons notre meilleure proposition composée d'un devis détaillé et de la fiche signalétique de notre entreprise. Après signature du marché, nous soumettons à votre approbation les plans d'exécution et justificatifs de toute nature sur le dimensionnement des ouvrages et le choix des matériaux.

Les Assurances Qualité

Nous vous remettons une attestation de qualification Socotec-Technal, nous pouvons vous présenter notre manuel d'assurance qualité ou vous soumettre un plan qualité chantier spécifique. Nous tenons également à votre disposition les certificats de garantie sur les gammes de produits Technal, notamment les labels de qualité Qualanod et Qualicoat, les certificats CERFF, le label Suivi Marqué CSTB ainsi que les essais particuliers effectués sur certains produits.

Des produits qualifiés, marqués CE

Nous fabriquons des menuiseries marquées CE conformes à la normalisation et à la réglementation en vigueur. Nous les mettons en œuvre suivant les D.T.U. et nous fabriquons selon les préconisations des fournisseurs.

La maîtrise de la sous-traitance

Systématiquement, en cas de recours à la sous-traitance, nous vous informons sur les modalités d'organisation mises en place.

Les conseils d'entretien

Nous conseillons le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage sur les précautions relatives à l'entretien.

L'après-vente

Notre service Assistance intervient du lundi au vendredi sous 24h en cas de nécessité et dans un délai de 8 jours dans les autres cas.

La sécurité aux recours

S'il advient un différend lié à la réalisation du chantier, nous acceptons l'intervention du Service Consommateurs de Technal pour un règlement à l'amiable.

Service Consommateurs Technal
B.P. 63709 - 31037 Toulouse cedex 1
Tél. 05 61 31 26 71 - Fax 05 61 31 24 49

MEMBRE DE L'ASSOCIATION



SOCOTEC TECHNAL

FABRIQUÉ
PRÈS DE
CHEZ VOUS

ALUMINIER



TECHNAL

FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS